DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / ED2026

VENTES DE LOGEMENTS

EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente de logements en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018.et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- De faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- De donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreurs :

[redacted] domiciliés à DOUAI, [redacted]

Sont acquéreurs du logement sis à SIN LE NOBLE, [redacted]

Prix de vente : 129 000 € Prix Marché : 129 000 € [redacted]

Maison vacante T5 de 99 m2 avec garage
Locataires PH
Revenus inférieurs PLI
Prix Commercial : 129 000€

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260402-BCA260402-123A-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026